

A Pau, le 16 mars 2020

Madame, Monsieur,

Avec la progression de l'épidémie en France, le Président de la République a fait, dans son allocution télévisée du 12 mars, du maintien de la capacité de travail des personnels de santé, des personnels médico-sociaux et des personnels chargés de la gestion de crise une priorité nationale de lutte contre le coronavirus. Le passage au stade 3, stade de circulation active du virus, renforce cette exigence.

La fermeture des crèches, des établissements scolaires, des centres d'accueil et de loisir pourrait compromettre votre disponibilité professionnelle. Sans solution de prise en charge de vos enfants de 0 à 16 ans, vous pourrez vous adresser, à titre subsidiaire :

Pour les crèches ou solutions d'accueil individuel des plus jeunes enfants

Sur le secteur Béarn : Jean Michel Vaine - jean-michel.vaine@caf64.caf.fr - 05-59-98-55-23. ou Jérôme Chinette - jerome.chinette@caf64.caf.fr - 05-59-98-55-87.

Sur le secteur Pays-basque : Valérie Jordan - valerie.jordan@caf64.caf.fr - 05-59-46-78-81 ou Katia Echeveste - katia.echeveste@caf64.caf.fr - 05-59-46-78-83.

Vous disposez également de la possibilité de vous rapprocher de votre "Relais d'assistant maternel" de proximité, apte - s'il reste ouvert - à vous orienter vers la meilleure solution provisoire d'accueil.

Les structures d'accueil du jeune enfant limiteront leur capacité de prise en charge simultanée à 10 enfants (quelle que soit leur taille et leur organisation habituelle), conformément aux consignes.

Les services de la CAF feront le nécessaire auprès des gestionnaires de crèches, notamment les maires, pour vous apporter une réponse rapide.

Pour les accueils péri et extra-scolaires (centres de loisirs...)

Je vous invite à contacter en horaires de bureau (9h-17h) M Nicolas CHAUVAIN au 05 47 41 33 40 ou au-delà de ces horaires M ETCHEVERRIA au 06 30 20 88 09.

Pour les établissements scolaires

Votre correspondant est le responsable de l'établissement fréquenté habituellement par votre enfant. A défaut, vous pouvez vous adresser à la circonscription de l'inspecteur d'académie. Enfin vous pouvez écrire pour exposer votre situation à l'adresse suivante : dsden64-covid19@ac-bordeaux.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Préfet